

Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

- je clique sur « créer un compte demarches-simplifiees.fr »

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

- je renseigne mon e-mail et crée mon mot de passe

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Mot de passe

[Créer un compte](#)

- je confirme la création de mon compte à partir du message reçu sur ma boîte mail.

Avec **demarches-simplifiees.fr**, vous pouvez

- ↳ [Déposer vos demandes en ligne](#)
- ↳ [Retrouver vos dossiers en ligne](#)
- ↳ [Suivre l'avancement de vos demandes](#)
- ↳ [Échanger avec l'administration](#)
- ↳ [Recevoir vos autorisations par mail](#)

un outil simple et rapide
pour effectuer vos démarches administratives

Vos correspondants à la DDT

Monsieur Gérard DUCLOS
Gestionnaire chasse, faune sauvage et louveterie
05.62.51.41.75

Madame Colette SAINT-MARTIN
Assistante gestion chasse, faune sauvage et louveterie
05.62.51.41.50

Madame Véronique MOUNIC
05.62.40.72.10

mail : ddt-dschasse@hautes-pyrenees.gouv.fr

Horaires et adresse

tous les jours : 8h30/12h00 - 14h00/16h00
3 rue Lordat - BP 1349 - 65013 Tarbes Cédex

Aide en ligne

Une aide en ligne est disponible sur le site :

www.demarches-simplifiees.fr

pour vous aider dans l'utilisation du logiciel.

Cliquer sur :

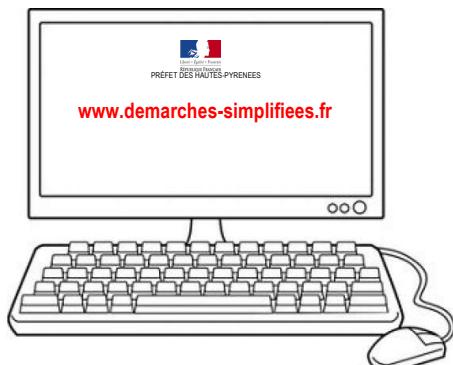
[Aide ▾](#)



Direction départementale
des territoires

Télédéclaration de procédures chasse et destruction

www.demarches-simplifiees.fr



Quelles sont les procédures concernées ?

En 2020, la DDT met en place trois téléprocédures relatives à la destruction et à la chasse :

➤ Autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (renard, corneille noire, pie bavarde, marte) :

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction (propriétaires) ou délégués
- Période de dépôt de la demande : janvier à sept. 2020
- Périodes d'autorisation et communes concernées :
Pie bavarde : du 1^{er} mars au 31 juillet 2020 sur certaines communes du département : [télécharger la carte des communes concernées](#)

Corneille noire : du 1^{er} avril au 31 juillet 2020 sur toutes les communes du département

Marte : du 1^{er} mars au 31 mars 2020 dans les communes situées en zone de montagne : [télécharger la carte des communes concernées](#)

Renard : sur toutes les communes du département du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2020 et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse uniquement dans les élevages avicoles.

➤ Autorisation de chasser le sanglier à l'affût et /ou à l'approche en ouverture anticipée et pour la campagne cynégétique 2020/2021

- Personnes concernées : détenteurs du droit de chasse (ACCA, sociétés de chasse, propriétaires ayant conservé leur droit de chasse)
- Période de dépôt de la demande : mai à septembre 2020
- Périodes d'autorisation : du 1^{er} juin 2020 au 14 août 2020 en zone de plaine et du 1^{er} juin 2020 au 12 septembre 2020 en zone de montagne.

➤ Autorisation de chasser le sanglier en battue en ouverture anticipée et pour la campagne cynégétique 2020/2021

- Personnes concernées : détenteurs du droit de chasse (ACCA, sociétés de chasse, propriétaires ayant conservé leur droit de chasse)
- Période de dépôt de la demande : mai à septembre 2020
- Périodes d'autorisation : du 1^{er} juin 2020 au 14 août 2020 en zone de plaine et du 1^{er} juin 2020 au 12 septembre 2020 en zone de montagne

Comment accéder à la déclaration ?

Les liens d'accès sont disponibles sur les sites internet
des services de l'Etat des Hautes-Pyrénées
www.hautes-pyrenees.gouv.fr

(Accueil → Politiques publiques → Environnement
→ Chasse, faune sauvage et louveterie → Démarches simplifiées

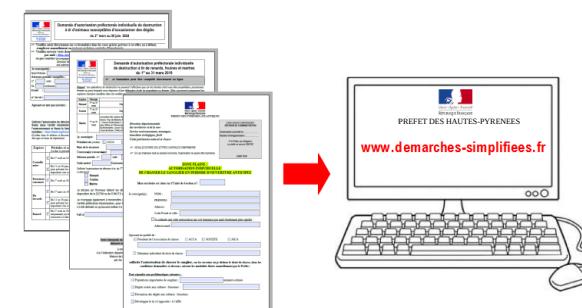
OU

de la **Fédération Départementale des Chasseurs 65**
www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees

Lien direct d'accès à la demande d'autorisation préfectorale de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts en 2020
www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-a-tir-esod65

Lien direct d'accès à la demande d'autorisation de chasser le sanglier à l'affût et /ou à l'approche en ouverture anticipée et pour la campagne cynégétique 2020/2021
[Lien à venir dès la publication de l'arrêté préfectoral cadre](#)

Lien direct d'accès à la demande d'autorisation de chasser le sanglier en battue en ouverture anticipée et pour la campagne cynégétique 2020/2021
[Lien à venir dès la publication de l'arrêté préfectoral cadre](#)



Quelles sont les différentes étapes ?

1. Je me connecte au site avec mon compte utilisateur (cf. au verso pour la création du compte) et je commence la déclaration.

Commencer la démarche



2. Je complète le formulaire de demande en ligne et dépose ma demande d'autorisation.

- Certaines informations doivent obligatoirement être renseignées : *
- En cas de difficulté, je peux donner l'accès à mon dossier à une tierce personne en cliquant sur « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
- Je clique sur «Déposer le dossier » pour déposer ma demande auprès de l'administration.

Déposer le dossier



3. Je reçois par mail l'accusé de réception du dépôt de ma demande.

4. Je reçois un mail d'information à chaque étape d'avancement de ma demande.

5. Je reçois mon autorisation par mail.



À tout moment, je peux me connecter sur le site pour suivre l'avancement de ma demande et envoyer un message à la DDT